



# L'Association internationale des Clubs Lions

**Lion François Richard**

**Président – Commission Constitution, Statuts, Élection, Accréditation - District U-3**  
**33, rue Paul-Provencher,**  
**Sept-Îles, QC G4R 5L8**

Sept-Îles, 12 juillet 2019.

**Objet:** *Évaluation - Critères d'admission lors d'un transfert de membre*

Bonjour Lion James Hayes,

Vous avez exprimé le besoin de valider si un Club Lions a l'obligation d'accepter un membre faisant une demande de transfert à votre club.

Suite à votre demande, j'ai fait les vérifications appropriées et je vous donne mes conclusions basées sur les Constitutions et Statuts "Standard" des Districts et Clubs Lions approuvées par l'Association Internationale des Clubs Lions en juillet 2018.

Tout d'abord, il faut que vous sachiez, tel qu'écrit à ***l'Article V de la Constitution***, cette dernière version prévaut sur toute version précédente et fait office de référence officielle pour identifier la saine compréhension du fonctionnement d'un Club.

Dans le chapitre des ***Statuts, Article I - EFFECTIFS / Section 6 - Transfert d'Affiliation***

*Le club **peut** accepter un membre par transfert qui a cessé ou qui est sur le point de cesser d'appartenir à un autre Lions Club, à condition que le membre soit en règle au moment de demander le transfert. ...*

Même parmi les autres références visitées, il n'y a **aucune mention d'obligation** pour un Club et son Conseil d'Administration d'accepter une demande de transfert d'un membre d'un autre club chez eux.

Cette demande de changement d'affiliation est traitée au même titre qu'une invitation d'affiliation pour un nouveau par le Comité des Effectifs (*Réf. Statuts – Article III – Section 2*). Cette demande doit être soumise au Conseil d'administration pour obtenir un vote à la majorité afin d'accepter ou refuser ce candidat dans ses rangs et déterminer son statut de membre (catégorie d'affiliation) au sein du Club.

Pour soutenir ce qui précède, j'ai joint une copie de la version utilisée de la Constitution et Statuts Standard pour un Club Lions fourni par l'Association Internationale des Clubs Lions.

En espérant que cela vous aide à prendre une décision mieux éclairée dans votre dossier,

CC. Lion Lucie Lapointe, Gouverneure District U-3 2019-2020  
Lion Robert Lapointe, 1<sup>er</sup> Vice-Gouverneur District U-3  
Lion Édouard Fournier, Past Gouverneur District U-3 2018-2019  
Lion Louis Tremblay, Past Gouverneur District U-3 2017-2018  
Lion Yves Toupin, Président Coordonnateur EME District U-3



**Courriel District U-3:** [DistrictU3@hotmail.com](mailto:DistrictU3@hotmail.com)

**Courriel Personnel:** [f.r.richard@hotmail.com](mailto:f.r.richard@hotmail.com)

**Téléphone – Maison :** 418-968-3283

**Téléphone – Mobile:** 418-965-0369